

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

D'UNE DEMANDE DE TRANSFERT D'UN PERMIS DÉLIVRÉ
EN COURS DE VALIDITÉ

Imprimé le 10/4/2025 15:37

Dossier

N° DOSSIER	DATE DE DÉPÔT	PAR
PC 062758 24 00024 T01	10/4/2025 15:37	

Dossier Parent

LE PROJET AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE TRANSFERT DU PERMIS	DÉLIVRÉ LE
PC 062758 24 00024	10/9/2024 0:0

Fera l'objet d'un permis tacite à défaut de réponse de l'administration dans le délai de deux mois (mentionné ci-dessus) après la date de dépôt en mairie.

Le présent récépissé de dépôt (que nous vous invitons à conserver) atteste de la réception de votre demande.
Pour tout renseignement concernant votre dossier, vous pouvez contacter le service compétent

- 03 21 32 84 87
- urbanisme@ville-stmartinboulogne.fr

SAINT MARTIN BOULOGNE

